



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce  
Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Rabat, le 22 Mai 2025

**Avis public n° DDC/06/2025 relatif à la détermination préliminaire de l'existence du dumping, du dommage important et du lien de causalité dans le cadre de l'enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour éclairage public originaires de Chine**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (*ci-après « le Ministère »*) a initié, le 02 septembre 2024 par un avis public<sup>1</sup>, une enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour éclairage public originaires de Chine.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale et l'article 27 du décret n°2-12-645 pris pour son application, le Ministère annonce, par le présent avis, les résultats de la détermination préliminaire de l'enquête.

**1. Produit considéré**

Le produit considéré est le luminaire LED pour l'éclairage public qui constitue un dispositif d'éclairage principalement conçu pour illuminer les espaces urbains et publics tels que les rues, les boulevards, les parcs, les places publiques, etc. Le principe de fonctionnement du luminaire repose sur l'électroluminescence comme source lumineuse principale. Il relève actuellement de la position douanière du système harmonisé (SH) suivante : 94.05.42.00.10

**2. Pays exportateurs du produit objet de l'enquête**

Le produit considéré est originaire de Chine.

**3. Existence du dumping et marge de dumping établie**

Suite à l'ouverture de l'enquête, le Ministère a transmis des questionnaires aux différentes parties intéressées, leur accordant des délais raisonnables pour soumettre leurs réponses. Dans ce sens, le Ministère a reçu les réponses de la Branche de Production Nationale et des importateurs alors que les exportateurs chinois n'ont pas fourni des informations complètes et exploitables.

Ainsi, en raison de l'absence de coopération des producteurs-exportateurs chinois, la détermination de la marge de dumping a été faite sur la base des meilleurs renseignements disponibles. À cette fin, la valeur normale et le prix à l'exportation ont été déterminées sur la base des données fournies par la Branche de Production Nationale et les importateurs.

<sup>1</sup> Avis public n° DDC/06/2024 relatif à l'ouverture d'une enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour l'éclairage public originaires de Chine



La marge de dumping des producteurs exportateurs chinois, provisoirement établie, est de l'ordre de 27%.

#### **4. Existence du dommage important**

L'examen et l'analyse des éléments du dommage ont permis de dégager les conclusions suivantes :

- Les importations de luminaires LED originaires de la Chine occupent une part de marché prépondérants dans le total des importations ;
- Les importations en dumping ont eu un effet sur les prix pratiqués par la Branche de Production Nationale. Ainsi, le Ministère a constaté une sous-cotation notable des prix du produit importé au cours de toute la période analysée avec un taux de 109% courant l'année 2023 ainsi que la présence de l'empêchement à la hausse et la dépression des prix;
- Une dégradation de la situation de l'industrie nationale constaté à travers, la baisse de la production, des ventes et des parts de marché de la Branche de Production Nationale et du taux d'utilisation de ses capacités de production.

Compte tenu de ce qui précède, il est établi, à titre préliminaire, que la Branche de Production Nationale a subi un dommage important au sens de l'article 13 de la loi n°15-09 et qu'elle est particulièrement vulnérable face aux importations en dumping originaires de Chine.

#### **5. Existence d'un lien de causalité entre les importations en dumping et le dommage important**

La détermination de l'existence du lien de causalité a été établie sur la base de l'analyse du dommage causé à la BPN et son lien avec les facteurs, autres que les importations en dumping, qui pourrait affecter les performances de la BPN.

Sur la base des analyses réalisées, le Ministère conclut, à titre préliminaire, que les importations en dumping originaires de Chine ont contribué de manière significative à la dégradation de la situation de la Branche de Production Nationale, représentant ainsi une cause majeure du dommage subi. Cette conclusion découle du fait que, l'analyse des autres facteurs susceptibles d'avoir influé sur la performance de la Branche de Production Nationale, a permis d'écarter leur lien de causalité avec le dommage subi, dans la mesure où aucun de ces facteurs n'a eu d'effets négatifs directs plus important que celui des importations chinoises.

En conséquence, le Ministère considère que le lien de causalité est établi, à titre préliminaire, entre ces importations en dumping originaires de Chine et le dommage constaté.

#### **6. Commentaires et données complémentaires**

Les parties intéressées sont invitées à prendre connaissance de la version non confidentielle du rapport concernant les résultats de la détermination préliminaire et peuvent présenter leurs remarques, commentaires ou tout complément d'information dans le cadre de l'enquête, en versions confidentielle et publique, aux coordonnées, ci-après, en mentionnant le nom, l'adresse postale, le courrier électronique et les numéros de téléphone et du télécopieur de la partie qui les soumet.

Le rapport préliminaire sera communiqué aux différentes parties intéressées. Ces dernières disposent de 15 jours à partir de la date de notification dudit rapport pour soumettre les



commentaires et les compléments d'information, soit au plus tard le **12 juin 2025 avant 16h00 (GMT+1)**.

**Ministère de l'Industrie et du Commerce**  
**Direction Générale du Commerce**  
**Direction de la Défense et la Réglementation Commerciales**  
**Division de la Défense Commerciale**  
Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad, Hay Riad.  
BP 610, Rabat Chellah, Maroc  
Fax : 00 212 537 72 71 50  
E-mail : [DDC-AD-LUM-LED@mcinet.gov.ma](mailto:DDC-AD-LUM-LED@mcinet.gov.ma)

